

[Accueil \(http://laprovince.sudinfo.be\)](http://laprovince.sudinfo.be) >

[Faits divers \(/272/sections/faits-divers\)](/272/sections/faits-divers)

Soirée clandestine dans une maison de Quiévrain: ils fuient par le jardin!



Photo d'illustration/ police des Hauts-Pays

| Publié le 29/03/2021 à 14:45

Contactée pour tapage nocturne, la police des Hauts-Pays est intervenue durant la nuit de samedi à dimanche dans une habitation de Quiévrain. Il s'y tenait une soirée clandestine organisée via le réseau social Snapchat... Certains ont fui par le jardin, mais la police a réussi à retrouver l'organisatrice et quelques participants. Les agents ont même saisi des capsules de protoxyde d'azote...

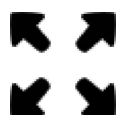
Les faits se sont produits ce dimanche, vers 4 heures du matin. La police, interpellée pour tapage nocturne, s'est rendue rue du Château d'Eau à Quiévrain. Arrivée sur place, l'équipe d'intervention ne constate aucun trouble sur la voie publique. Les agents se rendent donc au niveau de l'habitation concernée par la plainte et sonnent.

« C'est la police ! »

La personne qui ouvre la porte tourne aussitôt les talons et s'enfuit dans le couloir en criant « C'est la police ! ». Par la porte grande ouverte, les policiers constatent alors plusieurs silhouettes partir en courant vers le fond de la maison et prendre la fuite par le jardin ! Trois individus, restés dans la salle à manger, sont identifiés et verbalisés.

Réfugiée au 2e étage

L'habitante des lieux, réfugiée au 2ème étage, avouera avoir invité quelques amis via le réseau social Snapchat dans le but de passer du bon temps et de boire un verre... Elle écopera d'une amende de 750€, tandis que les autres participants, invités à quitter les lieux, recevront une amende de 250€ pour non-respect des règles Covid.



Saisies

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Après son départ, la patrouille de police a effectué un passage Place du Centenaire. Les agents ont contrôlé un véhicule ayant à son bord cinq individus en possession de bonbonnes de protoxyde d'azote. Ceux-ci avoueront leur intention d'utiliser les bonbonnes pour s'amuser à la soirée de la rue du Château d'Eau, où ils se rendaient suite à une invitation reçue via Snapchat. Ils préciseront toutefois ne pas connaître l'habitante des lieux.

Rappelons que sans motif légitime, il est interdit de détenir et d'utiliser des capsules de protoxyde d'azote, souligne la police. L'utilisation de ce produit à des fins détournées (inhalation pour effets « hilarants ») présente des risques pour la santé (asphyxie, perte de connaissance, brûlure, vertiges...) et est interdite par la loi.

La police a procédé à la saisie administrative des bonbonnes. Les cinq passagers ont été verbalisés eux aussi.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : [Quiévrain \(Hainaut\)](#) ([/1137/locations/quievrain-hainaut](#))